



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe d'apprentissage

Question écrite n° 40102

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les chambres des métiers et les chambres de commerce et d'industrie qui forment à elle deux plus de la moitié des apprentis en France. La séparation de la collecte de la taxe d'apprentissage et du financement opérée par la loi quinquennale pour les fonds collectés par les partenaires sociaux, a conduit au gel des fonds de la formation, du fait du changement de la méthode de collecte. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend mettre en œuvre une refonte du système de financement de la formation professionnelle.

Texte de la réponse

Le ministre du travail et de la formation professionnelle a confié à M. Michel de Virville, secrétaire général du groupe Renault, une mission de réflexion et de proposition sur l'économie du système français de formation professionnelle. Le champ de cette mission comprend la question du financement, mais ne s'y réduit pas. C'est sur la base des propositions qui figureront dans son rapport, et des réactions qu'elles auront suscitées, qu'il sera décidé par le Gouvernement d'une éventuelle refonte de ce système de financement.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40102

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3226

Réponse publiée le : 22 juillet 1996, page 4021